

## **Debit alcool association**

Par nozemie, le 23/10/2019 à 16:06

Bonjour,

Membre d'une association nous sommes en train de préparer une soirée pour la St Sylvestre. Cette soirée se fera uniquement sur reservation mais est ouverte a tout le monde.

Nous nous renseignons quant a la vente d'alcool.

Les textes etants tous differents je souhaiterais une confirmation.

Les boissons de moins de 18% d'alcool peuvent ils tous etre vendu vu que nous beneficions d'une licence de type 3? Suffit il simplement de regarder l'étiquette et de vendre les produits inferieurs a 18%?

les cocktails type punch restent ils en categorie 4 etant donné que le rhum est mélangé au jus de fruit?

Je vous remercie par avance de m'eclairer sur ces points.

Noémie

Par morobar, le 23/10/2019 à 17:45

Bjr,

Catégorie 3 ou licence 3==> bieres et vins. (on rajoute aussi l'hydromel)

Le rhum titre 45 ° même allongé de jus de fruit.

Le Pastis, 51° même allongé d'eau.

Le whisky avec un ou plusieurs glaçons titre toujours à 51°

## Par **nozemie**, le **24/10/2019** à **07:25**

Bonjour.

Merci pour votre réponse qui m'amène à une autre question.

Il existe par exemple des cubi de punch tout prêt à 15° d'alcool.

Ce genre de produits peuvent ils être vendus?

Merci par avance.

## Par morobar, le 24/10/2019 à 09:33

Définition des groupes:

==

Depuis 2016, une reformulation des groupes de boissons a été faite par les autorités compétentes en la matière. Le nombre de groupes est passé de 5 à 4, vu que les groupes 2 et 3 ont fusionné. Cette fusion des groupes n'a cependant aucune répercussion sur les exploitants de débits de boissons dont la situation est automatiquement régulée. Les nouveaux groupes constitués sont :

Le Groupe 1 des boissons sans alcool telles que l'eau, les jus de fruits, les sodas, le lait ou le thé

Le groupe 3 des boissons à alcool fermentées, non distillées comme le vin doux, la bière et

les liqueurs de moins de 18° alcooliques
Le Groupe 4 des alcools distillés à base de vin, des liqueurs édulcorées ou anisées
Le Groupe 5 qui regroupe toutes les boissons exclues des autres groupes
== Dès lors le ponch NON (alcool distillé) mais la Sangria OUI (alcool fermenté).
Par <b>nozemie</b> , le <b>24/10/2019</b> à <b>10:11</b>
Merci pour ces complements. Bonne journée